

Le toucher des écrouelles : médecine, thaumaturgie et corps du roi au Grand Siècle

Stanis Perez

DANS **REVUE D'HISTOIRE MODERNE & CONTEMPORAINE** 2006/2 (N^o 53-2), PAGES 92 À 111
ÉDITIONS **BELIN**

ISSN 0048-8003

ISBN 270114342X

DOI 10.3917/rhmc.532.0092

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://www.cairn.info/revue-d-histoire-moderne-et-contemporaine-2006-2-page-92.htm>



CAIRN.INFO
MATIÈRES À RÉFLEXION

Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...

Flashez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Belin.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Le toucher des écrouelles : médecine, thaumaturgie et corps du roi au Grand Siècle

Stanis PEREZ

Le grand livre de Marc Bloch a marqué des générations d'historiens. Ouvrage pionnier tant pour l'histoire du corps que pour l'anthropologie historique, *Les rois thaumaturges* ont su attirer l'attention sur une pratique aussi étrange qu'essentielle à la compréhension de la monarchie française d'Ancien Régime¹. Reste que cette somme d'érudition, centrée sur la période médiévale, laisse un peu les modernistes sur leur faim². Certes, l'auteur a consacré de belles pages à la période moderne, en opérant un subtil va-et-vient entre le cas français et le cas anglais. Il suggérait notamment qu'à partir du règne de Louis XV, alors que le roi lui-même refuse de faire ses Pâques, le rituel a amorcé une phase de déclin, tombant peu à peu en désuétude sous les coups de boutoir d'une réflexion critique puis de l'influence conjuguée des Lumières et du rationalisme. Au regard d'études plus récentes, la diminution du recours aux saints guérisseurs ne serait pas à négliger non plus.

Mais ici, on tentera moins d'étudier le déclin de cette pratique que d'analyser un aspect peu connu, quoique fondamental : la place des médecins dans le rituel. Cette problématique permet en fait de jeter un regard critique sur le déroulement traditionnel du toucher et sur le degré d'adhésion des participants à la thaumaturgie elle-même. Plus globalement, on s'aperçoit que la médicalisation du toucher des écrouelles accompagne et finalement accélère le déclin de la croyance qui lui est attachée. Bloch a peu insisté sur les implications médicales du rite, et notamment sur la présence des médecins du roi, ainsi que sur la multiplication des remèdes proposés par un savoir médical en

1. Marc BLOCH, *Les rois thaumaturges. Étude sur le caractère surnaturel attribué à la puissance royale particulièrement en France et en Angleterre* (1924), rééd. Paris, Gallimard, 1983.

2. De façon curieuse, depuis la publication de Bloch, les historiens semblent avoir considéré qu'il n'y avait plus rien à dire sur le rituel. Exception en l'article de J. F. TURRELL, « The ritual of royal healing in early modern England », *Anglican and Episcopal History*, 68/1, 1999, p. 3-36.

mutation. S'il est délicat de mettre en parallèle les conceptions médicales et les croyances religieuses, on ne saurait faire l'économie d'une interrogation sur la place de la médecine dans ces guérisons à la fois miraculeuses, collectives et simultanées. En outre, le problème est moins la réalité des « guérisons » que celui de l'intervention d'un regard médical s'immisçant de façon croissante dans l'une des caractéristiques les plus singulières de la personne royale.

L'IMPLICATION DES MÉDECINS DANS LA CÉRÉMONIE

Avant que le roi ne touche les scrofuleux, ses médecins entrent en scène dans la cérémonie. Le premier médecin et le premier chirurgien opèrent, en effet, un tri des malades :

« [...] le premier Medecin du Roy, accompagné d'autres Medecins servans par quartier, et des Chirurgiens et Barbiers de la maison du Roy les visite, et reiette ceux qui n'en sont vrayment malades, entre lesquels les Espagnols tiennent tousiours le premier lieu (ie ne scay pourquoy) »³.

Cette étonnante sélection, qui relève d'une mesure de précaution, s'est effectuée dès le premier toucher royal, c'est-à-dire juste après le sacre⁴. Du Peyrat, l'auteur de la fameuse *Histoire ecclésiastique de la Cour* ne s'y trompe pas : les simulateurs sont légion et les médecins doivent intervenir pour séparer le bon grain de l'ivraie. Au passage, il décoche une petite flèche aux Espagnols se rendant aux cérémonies, ce qui renvoie à une réalité mais aussi, de manière discrète, à la vieille querelle entre les deux couronnes au sujet de l'exclusivité du pouvoir thaumaturgique⁵. Les médecins ne voulaient-ils pas vérifier simplement la nature des plaies avant de permettre aux malades d'être touchés par le roi ? Après tout, le monarque n'était pas censé guérir autre chose que les écrouelles alors que le manque d'hygiène de l'époque multipliait les affections cutanées⁶.

3. Guillaume Du PEYRAT, *L'Histoire ecclésiastique de la Cour [...]*, Paris, H. Sara, 1645, p. 819.

4. *Mémoires autographes de M. de Sainctot, introducteur des ambassadeurs*, Bibliothèque nationale de France (désormais BnF), Ms. fr. 14120 : sacre de Louis XIV et toucher des malades (f. 444-445, précisément fol. 444 v°). Intéressante description du Rémois Oudard Coquault : « Le mardy neufiesme, le Roy monta en carrosse et retourna à S^t Remy à la messe, où deux mil malades d'escrouelles visitez a quatre, cinq et six heures du matin, pour recognoistre leur mal, l'attendoient au cloistre dudit st Remy pour estre touchez [...] : *Mémoires de Oudard Coquault, bourgeois de Reims (1649-1668)*, Ch. Lorique (publ.), Reims, Imprimerie de l'Académie, 1875, p. 289.

5. On disait alors que l'air de la France pouvait, à lui seul, guérir les Espagnols faisant le déplacement. Jean-François SENAULT n'hésite pas à évoquer la controverse (pas seulement médicale) dans *Le Monarque ou les devoirs du Souverain*, texte rédigé à l'attention de Louis XIV (Paris, P. Le Petit, 1661) : « Je scay bien que les Medecins Espagnols ne pouvant nier que les malades de leur païs trouvent du soulagement dans la France, l'attribüent à la douceur de son climat, pour le ravir à la puissance de nos Rois [...] » (p. 89). Rappel de la querelle dans REGNAULT, *Histoire des sacres et couronnemens de nos rois, faits à Reims [...]*, Reims, chez l'auteur, 1722, « Dissertation historique, touchant le pouvoir accordé aux Rois de France de guérir des Ecrouelles », p. 3.

6. Or, il n'est même pas censé pouvoir guérir chaque malade, un peu, nous dit Senault, à la manière des prophètes de l'Ancien Testament qui n'ont pas guéri tous les infirmes qu'on leur présentait, *op. cit.*, p. 91.

Un intéressant cérémonial, rédigé sous le règne de Louis XIII, apporte de précieux renseignements. Après avoir rendu publics le lieu et le moment où la cérémonie aura lieu, « [...] ausytost quilz [les malades] sont arrivés ils sont visitez des premiers medecins et ceux avez et recognuz malades de ceste malladie sont enroollez et ceux qui se feignent estre sont renvoiez »⁷.

Laissons de côté l'idée d'enrôlement au sens strict : aucun document ne nous est parvenu qui ressemble, de près ou de loin, à une liste des malades comme on pouvait en trouver dans les maladreries ou les fondations pieuses liées à un pèlerinage curatif. Plus important est le soupçon de malhonnêteté porté sur les « malades ». Combien de miséreux ont dû tenter leur chance dans l'espoir d'obtenir la petite aumône distribuée après le toucher ? Si cette dernière n'était pas très élevée, elle n'était pas négligeable pour autant⁸. Ainsi, ce que redoutent les organisateurs de la cérémonie, c'est que les mendiants n'augmentent de façon frauduleuse le nombre des personnes susceptibles d'être touchées. Sans doute nécessaire, ce tri des malades n'allait pas sans provoquer des remous parmi la foule assemblée, ce que Du Laurens, premier médecin de Henri IV, n'a pas omis de signaler dans son beau texte sur les écrouelles⁹.

Existait-il une autre raison d'inspecter les malades ? La crainte de contagion pourrait en être le motif. En effet, les malades des écrouelles pouvaient transporter d'autres pathologies, comme la lèpre, que le roi aurait pu contracter, pensait-on, au moment du toucher. C'est ce que sous-entend le marquis de Sourches, en août 1694, alors que la variole fait rage : « Le 15, le Roi fit ses dévotions, mais il ne toucha pas les malades des écrouelles, avec beaucoup de raison, vu la quantité de maladies populaires qui couraient alors, auxquelles les médecins ne trouvaient aucuns remèdes¹⁰. » Toucher des malades vecteurs d'épidémie s'avérait trop risqué pour la santé du roi, pouvoir thaumaturgique ou pas. Les médecins ont dû trancher en conseillant le report de la cérémonie.

7. BnF, Ms. fr. 4321, *Recueil general des ceremonies qui ont este observées et comme elles se doivent cy apres observer en France*, « Ceremonie a toucher les malades des Escrouelles », fol. 1 v°. Texte repris, mot pour mot, dans le manuscrit conservé à la Bibliothèque Mazarine : « Rangs et préséances entre les princes, ducs, pairs et officiers de la Couronne, et autres tant ecclésiastiques que des parlemens », ms. 2734, fol. 63 pour le passage cité.

8. « Le Roy est suivi [...] du grand aumosnier, qui à chaque malade touché donne une ausmone, aux estrangers de cinq solz et aux françois deux solz, et le fait-on lever et sortir incontinant, de peur d'embarras et de peur qu'il n'aille encore prendre rang pour avoir deux aulmosnes » (Bibl. Mazarine, *idem*).

9. « [...] ceux qui ne sont pas atteints des scrophules sont renvoyez. Ce qui se fait avec une telle acclamation du peuple, que les Gardes du corps et les Archers de la garde ont assez de peine à appaiser le bruit, et à ranger les malades en leur place » : André Du LAURENS, *Discours des escrouelles divise en deux livres*, dans *Toutes les œuvres de M^r André Du Laurens [...], recueillies et traduites en françois par M. Theophile Gelée*, Rouen, D. Berthelin, 1661, p. 89. Voilà qui n'est pas sans rappeler l'étrange disposition des personnages figurant dans la célèbre gravure montrant Henri IV touchant les malades (BnF : Estampes, collection Hennin, n° 1288). Autour du roi, de son premier médecin et des malades agenouillés, c'est une véritable petite armée qui monte la garde en séparant les acteurs de la cérémonie du reste de la foule. Il s'agissait aussi de protéger la sécurité du monarque.

10. SOURCHES, *Mémoires*, Cosnac (éd.), Paris, Hachette, 1882, III, p. 369.

Il convient d'ailleurs de clarifier le rôle du personnel de santé. Celui des médecins ne se limite pas à l'examen des candidats au toucher. Du Laurens l'affirme sans détour : « Comme premier Medecin du Roy, nous avons la charge de visiter et examiner les malades des Escroüelles, et de les presenter à sa Majesté »¹¹. À ce propos, une petite rémunération est attribuée aux médecins et aux chirurgiens présents¹². Pour plus de précision, on sollicitera trois témoins plus ou moins directs, à savoir André Du Laurens, Nicolas de Saintot et un cérémonialiste anonyme du début du XVII^e siècle. Il est intéressant de comparer leur point de vue :

« Le Premier Medecin estant debout derriere les malades, tenant la teste de chacun des scrophuleux par derriere, il presente et laisse au Roy la face, lequel ouvrant sa main salutaire la touche [...] »¹³.

« Le premier Medecin appuioit sa main sur la teste du malade, le Capitaine des Gardes en prenoit les mains, et les luy tenoit jointes, le Roy touchoit le malade [...] »¹⁴.

« Le premier Medecin et chirurgien sont derriere les Malades qui leur prenant la teste a deux mains la tiennent subjecte assez que le Roy les touche plus commodement »¹⁵.

On remarque que les trois versions diffèrent un peu quant à la position des mains du premier médecin, même si la présence active de ce dernier est confirmée par tous¹⁶. Tantôt l'archiatre tient la tête du malade par derrière, tantôt il appuie dessus avec l'aide ou non du premier chirurgien pour obtenir son maintien intégral. Ce qui est certain, c'est qu'ils sont les seuls à toucher les malades de façon prolongée alors que le roi se contente de les effleurer en prononçant la célèbre formule.

L'importance accordée aux médecins trahit-elle une spécificité propre à la France ? On peut en douter après l'examen de la gravure de R. White servant de frontispice au *Charisma Basilicon* de John Browne, l'homologue anglais de Du Laurens¹⁷. On y observe la présence d'un personnage, vu de dos, posant ses deux mains sur les épaules du scrofuleux. Il s'agit peut-être de l'un des

11. DU LAURENS, *Discours*, op. cit.

12. « Or, toutes les fois que le Roy touche, les Médecins ont à la Chambre aux deniers, 17 l. 9 s. 4 d. pour une douzaine de pains, un septier 2 quartes de vin de table, et 6 Gibiers piqués. [...] Toutes les fois que le Roy touche, les Chirurgiens ont présentement à la Chambre aux deniers, 17 l. 9 s. 4 d., pour une douzaine de pains, un septier 2 quartes de vin de table, et 6 Gibiers piqués » : Nicolas BESONGNE, *L'Etat de la France (...)*, Paris, E. Loyson, 1698, p. 244-245.

13. DU LAURENS, *Discours*, op. cit.

14. BnF, Ms. fr. 14120, fol. 445 r^o.

15. BnF, Ms. fr. 4321, fol. 1 v^o. Le texte mentionne l'intervention des barbiers dans la mise en rang, ou en file, des malades.

16. Il n'est pas impossible que le rôle des médecins ait varié selon les occasions. Une description peu connue du rituel, relatée par un empirique célèbre, place le premier chirurgien en première position : « Le Roi à qui Dieu a concédé le pouvoir de guerir par un simple attouchement les malades atteints des Escroüelles, a la bonté de toucher tous ceux qui ont été visitez par M. le premier Medecin, et qui luy sont presentez par M. le premier Chirurgien de S. M. [...] » : Abraham Du PRADEL (pseud. Nicolas de BLEGNY), *Le Livre commode contenant les adresses de la ville de Paris et le trésor des almanachs pour l'année 1692*, Paris, D. Nion, 1692, p. 3.

17. Cf. J. BROWNE, *Charisma basilicon, or, the Royal Gift of Healing Strumaes [...]*, Londres, 1684. Reproduite dans M. Bloch, op. cit., planche IV.

médecins de Charles II ou d'un officier de sa cour. Pour la France, rares sont les sources iconographiques. À notre connaissance, le corpus se limite à une gravure représentant Henri IV et à un tableau de Jean Jouvenet, tous deux signalés par Bloch mais, à vrai dire, assez peu exploités.

Il existe deux états de la gravure de Pierre Firens intitulée *Representation au naturel comme le Roy tres-chrestien Henry IIII. Roy de France et de Navarre touche les escrouelles*¹⁸. Peu de chose les différencie : dans le premier, le titre et la légende sont manquants, dans le second, le graveur a ajouté, de façon discrète, quelques motifs floraux sur le costume du roi. Au-delà d'un parti pris esthétique, le burin de Firens cherchait peut-être à différencier, de façon plus nette, les individus représentés. Dans la première version, on a la nette impression que le personnage principal n'est autre que le médecin. Il regarde le spectateur, porte la longue robe caractéristique de sa corporation, et maintient, de ses deux mains, la tête du scrofuleux agenouillé devant lui. Certes, le souverain est présent, mais le doute est tout de même permis quant à la signification de l'image, indépendamment de son titre, rajouté par la suite. On ne reconnaît pas le roi sur le premier dessin de Firens, ce qui entraîne une confusion tout à fait digne d'intérêt : pour qui ignore le déroulement précis de la cérémonie, le roi est forcément celui qui touche le malade. Dans la deuxième version, en revanche, à l'aide de la légende et du nouveau costume du monarque, l'ordre des choses a été rétabli. En dépit d'une action inchangée (le geste du médecin n'est pas modifié), on identifie sans mal le détenteur du pouvoir thaumaturgique... sans dire un seul mot de la fonction du mystérieux homme en robe !

La toile de Jean Jouvenet mérite, elle aussi, qu'on s'y attarde¹⁹. Un Louis XIV âgé, en costume de sacre, touche un malade sous le regard protecteur de l'abbé de Saint-Riquier, auréolé pour l'occasion. Aux côtés du roi se tiennent des jeunes filles et peut-être Madame de Maintenon elle-même. Plus intéressante pour nous est la posture du scrofuleux. Agenouillé devant le roi, un capitaine des Gardes tient ses deux mains jointes²⁰. La représentation corrobore parfaitement la version relatée par les cérémoniaux quoique l'on puisse s'étonner de ne pas bien distinguer les membres du corps médical. Figurent-ils d'ailleurs dans ce qui n'est après tout qu'une interprétation du rituel et, plus encore, une peinture hagiographique destinée à une piété exclusive de toute intervention d'un savoir concurrent ? À la décharge du peintre, on signalera tout de même la présence, au premier plan, d'un individu, vu de dos et vêtu de

18. Voir les planches XIX et XXI du recueil Chatre, « Estampes sur Henri IV », BnF, Res-LB35-23. Brève analyse de Susan WHEELER : « *Henri IV of France touching for scrofula*, by Pierre Firens », *Journal of the History of Medicine and Allied Sciences*, 58/1, janvier 2003, p. 79-81.

19. Antoine SCHNAPPER, *Jean Jouvenet (1644-1717) et la peinture d'histoire à Paris*, Paris, L. Laget, 1974, ill. 37. La toile mesure 1, 52 sur 1,05 m. Elle est conservée dans l'église abbatiale de Saint-Riquier.

20. Un capitaine des Gardes et non le Grand Dauphin comme le croyait F. N. LEROY : « Les malades, chez qui on remarque la foi la plus vive, sont présentés au Roi par le Grand Dauphin » : *Histoire de Jouvenet*, Paris, Didron, 1860, p. 238.

noir. Il s'agit peut-être d'un premier médecin du roi, Antoine Daquin ou Guy-Crescent Fagon, mais rien ne le confirme. De toute façon, le costume du sacre et l'auréole du saint suffisent à situer la représentation loin des sources permettant de connaître avec certitude le déroulement du toucher. L'« effet de réel » retient l'attention du spectateur au niveau des mains de l'officier en édulcorant le rôle des médecins.

De par leur implication dans le rituel, les archiatres remplissent la fonction d'intermédiaires entre le malade et le roi²¹. Ils sélectionnent les malades, les rangent puis les accompagnent devant le souverain en les immobilisant un peu²² : c'est que le thaumaturge ne doit toucher qu'au front ou en faisant un vague signe de croix sur le visage. Le capitaine des Gardes est là pour empêcher le malade de toucher le roi. Comment expliquer autrement son intervention ? Si les médecins sont à ce point impliqués dans le rituel, c'est qu'il en va aussi de la santé d'un guérisseur exposé à une cohorte de malades en provenance de tout le royaume et de toute l'Europe méditerranéenne.

Il est étonnant de trouver si peu de représentations d'une cérémonie qui déplaçait les foules sur de longues distances. On a du mal à comprendre pourquoi la « publicité » royale ne s'est pas davantage emparée du thème en multipliant almanachs, médailles et autres évocations de la piété royale. Les panégyriques furent, dans leur globalité, assez discrets sur le rituel²³. Cependant, dans un ouvrage de circonstance demeuré manuscrit, le sarcastique Giovanni-Paolo Marana a prétendu que Louis XIV avait redonné la parole à une petite fille muette²⁴.

La gravure de Firens, à la fonction inconnue, devait peut-être rassurer les sujets sur la conversion d'Henri de Navarre et souligner, de surcroît, la réalité de l'octroi par Dieu du pouvoir thaumaturgique. Si le roi touche et guérit, c'est

21. Intermédiaires qui, à l'occasion, prennent les devants alors que le roi semble peu motivé. Il en fut ainsi, à Bordeaux, en 1615, lorsque plus de mille cinq cent malades se présentent durant les festivités liées au mariage de Louis XIII avec Anne d'Autriche. « Il fit ceste action royale avec grand courage et promptitude, l'exces du nombre dont il s'informa, devant que de toucher, ne l'estonna point, quoy que ses Medecins pour soulager l'apprehension qu'ils en avoyent, luy eussent dict, qu'ils n'estoyent que mille ou douze cens ». *La Royalle reception de leurs maïestez tres-chrestiennes en la ville de Bourdeaux ou le Siecle d'Or ramené par les alliances de France et d'Espagne*, Bordeaux, S. Millanges, 1615, p. 62.

22. « [...] ce sont les barbiers, medecins et ausmoniers qui les ordonnent pour l'accommodité du Roy » : BnF, Ms. fr. 4321, fol. 1 v^o.

23. Pour le début du XVII^e siècle, voir Etienne THUAU, *Raison d'Etat et pensée politique à l'époque de Richelieu*, rééd., Paris, Albin Michel, 2000, p. 21-30. Exemples plus tardifs : « Il [le roi] a des mains, et ses mains touchent les malades et les guérissent ; elles ne souffrent point de playes incurables » : C. COTIN, *Réflexions sur la conduite du Roy*, P. Le Petit, 1663, p. 28. Allusion plutôt discrète dans l'ouvrage de présent rédigé par DONNEAU DE VIZÉE, *Histoire de Louis le Grand, contenüe dans les rapports qui se trouvent entre ses actions, et les qualités, et vertus des Fleurs, et des Plantes*, 1688, BnF, Rés. Ms. Fr. 6995. Traitant de la lisimachie, l'auteur fait le parallèle avec le roi en rappelant que son pouvoir thérapeutique fonctionne par simple toucher : « Vous les guérissez en les touchant seulement, d'un mal contre lequel tous les remèdes humains paroissent être impuissans » (fol. 37 v^o).

24. Cette muette serait la fille de la comtesse Simone Texier de Ponsac : G.-P. MARANA, *Le Piiù Nobili Azioni della Vita e Regno di Luigii il Grande* : BnF, Ms. Ital. 867, f. 160-164. L'ouvrage se compose de plusieurs lettres datées de 1687 (cf. celle du 24 mai pour les faits mentionnés).

bien que Dieu a voulu son règne. La toile de Jouvenet, quant à elle, est une commande purement locale de l'abbé d'Aligre pour son abbaye. À Versailles, on ne retrouve aucune représentation de la thaumaturgie royale à l'exception d'une peinture, toujours de Jouvenet, montrant saint Louis en train de soulager les malades²⁵.

LA SANTÉ ET L'HYGIÈNE DU ROI, AU DÉTOUR DE LA CÉRÉMONIE

Comment les rois ont-ils vécu cette cérémonie ? À travers le témoignage des contemporains, on constate qu'au-delà de la piété que leur inspirait ce rituel (comparable à un pèlerinage pour les malades), leurs préoccupations étaient de nature médicale. Imaginons en effet un individu contraint de toucher plusieurs centaines voire plusieurs milliers de malades arrivant parfois dans un état misérable. Il semble que cette situation ait inspiré un sentiment de dégoût aux courageux thaumaturges. Dégoût que devait amplifier la peur de la contagion. L'un des meilleurs exemples est sans doute celui qui concerne le sacre de Louis XIII, alors âgé d'une dizaine d'années et obligé d'affronter la foule des scrofuleux. Deux descriptions de la cérémonie du toucher nous sont parvenues, l'une de Jean Héroard et l'autre d'un témoin anonyme repris ensuite par Théodore Godefroy.

Le premier médecin du jeune roi, sans souffler mot de sa propre contribution au rituel (y a-t-il d'ailleurs participé ?), écrit dans son *Journal* :

« Puis va à la messe et, à dix heures et ung quart, revient en la court du logis où il y avoit neuf cents et tant de malades des escrouelles, qu'il a tous touchés aussi seurement et dextrement comme s'il y feust souvent exercé. Se repausa quatre fois mais peu, ne s'assist qu'un seule fois. Il blemissoit ung peu de travail, ne le voulut jamais faire paroistre, ne voulut pas prendre de l'escorce de citron [...] »²⁶.

Le récit d'Héroard, précis comme à son habitude, n'est pas exempt d'ambiguïtés : s'il félicite le petit garçon d'avoir bien touché, il mentionne à plusieurs reprises les difficultés qu'il a rencontrées pour accomplir sa tâche. Il blêmit, se force à continuer en conservant les apparences et refuse l'écorce de citron que lui propose sans doute le premier médecin. À quel usage était destinée cette écorce ? La dissipation de l'odeur des malades ? La stimulation du jeune enfant fatigué par une journée bien remplie et incommode par le contact de sujets pas comme les autres ? Il est difficile de le dire.

Le récit suivant est d'une ambiguïté similaire. Alors que la reine Anne d'Autriche interroge le Père Coton sur le déroulement du toucher, celui-ci explique :

25. « La chapelle de S. Louis, où ce S. Roi est représenté sur le champ de bataille soulageant les malades, a été peinte par *Jouvenet* » : Claude SAUGRAIN, *Les Curiositez de Paris, de Versailles, de Marly, de Vincennes [...]*, Paris, Saugrain, 1742, p. 172.

26. Récit du jeudi 21 octobre 1610. *Journal d'Héroard*, Madeleine FOISIL (éd.), Paris, Fayard, 1989, I, p. 1839.

« [...] qu'il s'en estoit fort bien acquitté, mesmes qu'avant que commencer il avoit eslevé les yeux au Ciel, à l'imitation du feu Roy son Pere, [...]. La Reyne demanda encore audit Pere s'il n'avoit point eu de crainte, lequel luy respondit, qu'à la vérité lorsqu'il en eut touché deux ou trois, il fit quelque semblant de se vouloir torcher la main, mais qu'il se rassura tout aussi tost, et qu'il les toucha bien et diligemment après cela »²⁷.

Les repoussants malades ont inspiré au roi un réflexe assez compréhensible. En effleurant leur visage, il a dû craindre de contracter leur maladie ou de se salir les mains. Il faut ajouter qu'aucun catéchisme royal n'a jamais abordé la question du toucher des écrouelles²⁸. Quoi qu'en disent Héroard et Godefroy, le roi n'a pas vraiment passé un bon moment et il semble même qu'on ait dû lui prêter main forte, ce qui est peu conforme au rituel²⁹. Lors du sacre de Louis XIV, le toucher fait penser à un exercice éprouvant l'endurance du nouveau roi : c'est la première vraie performance physique et morale de son règne³⁰.

Évidemment, on ne peut se limiter à l'exemple des couronnements et l'on dispose d'informations complémentaires sur cet aspect étrangement éludé par M. Bloch. Ainsi, le geste du petit Louis XIII n'était pas aussi anodin qu'il y paraissait car les souverains se lavaient les mains après avoir touché les malades mais sans qu'il y ait de point commun avec les ablutions des prêtres après la messe³¹. Un passage du cérémonial rédigé au début du XVII^e siècle nous livre de précieuses indications sur les suites du rituel :

« Cependant le premier M^e d'hostel ou le M^e d'hostel en Jour tient une serviette trempée en Vin et eaue pour bailler au Roy et laver sa main apres tant de salles attouchements et de la le Roy s'en va disner et d'ordre disne mal desgousté de l'odeur de la Veue de ces playes et ces glandes puantes. Mais la charité chrestienne surmonte tout »³².

27. Théodore GODEFROY, *Le Ceremonial françois ou description des ceremonies rangs et seances observées en France en divers Actes, et Assemblées solennelles [...]*, Paris, Cramoisy, 1659, I, p. 436. Récit du toucher intégralement tiré du *Voyage de Rheims, avec l'entière et tres-exacte description tant des ceremonies de la Confirmation, Sacre, Couronnement, et Reception en l'ordre du saint Esprit, que du Touchement des malades, du Roy Loys XIII*, Paris, E. Foucault, 1610, p. 19. Le nombre des malades, environ neuf cent, est confirmé.

28. Marc Bloch l'a presque suggéré en confessant qu'il n'a rien trouvé dans les livres d'heures des souverains (*op. cit.*, p. 316, note 1). Le roi a dû être renseigné durant les préparatifs du sacre.

29. « [...] et vint à S. Marcoul pour y faire la neufvaine : il toucha les escroueleux, secouru de la diligence et de la peine de M. l'Evesque de Bayone [...] » : C. de REMOND, *Les Cérémonies observées au sacre et couronnement du roy Louys XIII*, Paris, Ch. Sevestre, 1610, p. 32. Quelle furent, dans le détail, cette diligence et cette peine ? Impossible de le savoir, voilà la seule et unique mention que nous ayons trouvée de cette intervention, apparemment salutaire, de l'évêque de Bayonne. Aurait-il montré au roi comment toucher les malades ? L'aurait-il rassuré sur son pouvoir thaumaturgique ?

30. « [...] ce qu'Elle faisoit de si bonne grace, avec tant de promptitude, de bonté et de devotion, que tout le monde en étoit ravy, et quoyqu'il y eût un si grand nombre de malades (environ 2500), et que le temps fût fort chaud, Sa Majesté ne se reposa que deux fois pour prendre un verre d'eau » : *Le Sacre et couronnement de Louis XIV Roi de France et de Navarre [...]*, Paris, J.-M. Garnier, 1720 (1^{re} édition, Paris, J. Chardon, 1717), p. 148.

31. L'ablution suivant la messe relève en fait de la crainte de ne pas ingérer totalement ou d'égarer, ce qui revient au même, les espèces saintes : « C'est pour la même raison encore que le Prêtre après la Communion prent et consume luy-même à la Messe, l'eau et le vin qui ont servy et à laver ses doigts et à rincer le calice [...] » : Claude de VERT, *Dissertation sur les mots de messe et de communion, avec quelques digressions sur les Agapes, les Eulogies, le Pain-beny, l'Ablution*, Paris, Fl. et P. Delaulne, 1694, p. 307-308.

32. BnF, Ms. fr. 4321, fol. 1 v^o.

Deux remarques s'imposent. Tout d'abord, le vin dans l'eau fait office d'alcool venant imbiber une serviette destinée à la désinfection superficielle des mains du roi. Si l'eau ne semble pas suffire, c'est que la peur d'une contamination est réelle. Ensuite, il faut noter avec quel aplomb l'auteur souligne le dégoût du monarque en parlant du dîner qui suit le rite. C'est tout autant une manière de louer l'abnégation du souverain que d'attirer l'attention du lecteur sur les effets indésirables du toucher sur le thaumaturge. C'est donc sans enthousiasme qu'il se serait livré au rituel.

Par charité, le descendant de saint Louis consent à s'exposer à l'odeur et au spectacle morbide des tumeurs scrofuleuses. Mais où se situe le miraculeux dans cette description on ne peut plus prosaïque? La raison à tout ceci est que ce roi mortel craint pour sa vie et ne saurait être moins sensible qu'un autre aux incommodités de l'accès aux malades.

Dès lors, sous Louis XIV, les précautions se multiplient et l'on remplace le linge humecté de vin et d'eau par trois serviettes différentes. Leur communication relève d'un protocole très précis :

« Le Roy aiant comunié, touche ordinairement les malades. Trois Chefs du Goblet [sic] se trouvent au bout du dernier rang des malades, avec trois serviètes mouillées, différentes, mise chacune entre-deux assiettes d'or, pour en laver les mains de sa Majesté, qui vient de toucher les malades. Ces Chefs du Goblet présentent aux Princes du Sang ou légitimés ces trois serviètes en cet ordre : la première, trempée de vinaigre, au plus qualifié des Princes du Sang, la seconde, mouillée d'eau simple, à un autre Prince du Sang, et la troisième, trempée de fleur d'orange encore à un prince. Ou en l'absence des Princes, ces Officiers du Goblet remettroient ces serviètes entre les mains du Premier Maître d'Hôtel ou du Grand-Maître, s'il n'étoit pas Prince du Sang »³³.

Laissons de côté les questions de préséance et d'étiquette, on sait à quel point ce qui touche au corps du souverain est soumis à codification. L'essentiel est ailleurs. Les trois serviettes servent successivement à désinfecter les mains du roi (par le vinaigre), à les rincer (par l'eau pure) et à les parfumer (par l'eau de fleur d'oranger). Ces soins prolongent le cérémonial quotidien des pratiques d'hygiène. On lui tend, en effet, une serviette mouillée avant de passer à table afin de se laver les mains³⁴, après avoir pris son repas pour s'essuyer la bouche³⁵ et, enfin, avant de s'endormir³⁶. Ce souci de la propreté des mains rejaillit, comme on l'a vu, au moment du toucher au point que cette royale attention à la « netteté », comme on disait alors, va s'insérer, quelques décennies plus tard, dans le cérémonial du sacre³⁷. Décrivant le couronnement de Louis XV, P.-A. Alletz écrit :

33. *L'État de la France*, Paris, J. Guignard, 1698, I, p. 101.

34. *Op. cit.*, p. 64. Voir A. de COURTIN, *Nouveau Traité de la civilité [...]*, rééd., Paris, L. Josse et C. Robustel, 1728, p. 161.

35. *L'État de la France [...]*, Paris, E. Loyson, 1698, I, p. 265.

36. *Ibidem*, p. 303. Il se nettoie le visage et les mains.

37. La chose n'est pas tout à fait nouvelle. EDMOND DE BARTHÉLEMY signalait dans sa *Notice historique sur le prieuré de Saint Marcoul de Corbeny dépendant de l'abbaye Saint-Remy de Reims* (Paris, Champion, 1876) qu'au temps de Charles VI, le roi se lavait les mains après chaque malade et que

«Trois Chefs de Gobelets se trouverent à l'endroit où finissoit le dernier rang des malades que Sa Majesté toucha, ayant trois serviettes fraîsées et mouillées différemment, qu'ils tenoient chacun entre deux assiettes d'or, dont le Roi se lava les mains. La première, imbibée de vinaigre, fut présentée par M. le Duc d'Orléans; la seconde, mouillée d'eau commune, par M. le Duc de Chartres; et la troisieme, trempée d'eau de fleur d'oranger, par M. le Duc de Bourbon»³⁸.

La pratique du lavage des mains, sans doute mise au point sous Louis XIV, s'inscrit désormais dans la cérémonie du premier toucher. Cette attention à la propreté est-elle un indice de défiance des monarques eux-mêmes envers le pouvoir thaumaturgique? Quelle image donnaient-ils à leur entourage à vouloir s'essuyer les mains de façon méticuleuse? Croyaient-ils eux-mêmes en leur pouvoir puisqu'ils ne perdaient pas une occasion d'écarter tout risque de contamination et de souillure³⁹? Certes, l'élimination de la crasse et des mauvaises odeurs occasionnées par le contact d'une population disparate n'est pas en soi un motif suffisant pour considérer que le rituel n'était qu'une mascarade aux yeux de ses principaux protagonistes. Les rois étaient sans doute davantage attachés à leur santé, comme à la démonstration publique de leur piété, qu'à la mise à l'épreuve courageuse de leur croyance au miracle du toucher. Se plier aux contraintes de la cérémonie pouvait se comprendre, mais pour le reste, il ne fallait pas non plus exagérer, d'où peut-être le faible écho du toucher dans les textes de circonstance⁴⁰.

Enfin, on établira un dernier parallèle en relevant les similitudes avec une autre cérémonie beaucoup moins connue. Une fois l'an, durant les fêtes de Pâques, le roi devait laver les pieds de treize petits enfants pauvres⁴¹. Guillaume Du Peyrat a décrit la préparation de la cérémonie :

«Le Mercredy [saint] [...] le premier Medecin du Roy, suivy des Chirurgiens et Barbiers, se rendent en un lieu où est assemblé un grand nombre de pauvres ieunes enfans, parmi lesquels on en choisit treize petits les plus agreables, qui sont visitez par le premier Medecin, et par les Chirurgiens et Barbiers du Roy, pour voir s'ils sont nets, et n'ont point aucunes fistules ou gales, sur le corps, et notamment aux pieds, [...]. Le Ieudy Saint des six heures du matin, ces treize petits pauvres sont menez a la Fourriere, où le Barbier du commun de la maison du

l'eau touchée par le roi devait être bue par le scrofuleux après un jeûne de neuf jours (p. 21). Ceci n'est pas sans rappeler un autre type d'ablution: «Ce que le Prêtre a accoutumé de prendre à la Messe après la Communion, n'étant autre chose que la lavure de ses doigts ou la rincure du calice [...]»: Cl. De Vert, *op. cit.*, p. 302. Si l'on observe attentivement la gravure de R. White, on apercevra, complètement à gauche de l'image, une aiguière dans son bassin, objets sans doute destinés aux ablutions royales.

38. P.-A. ALLETZ, *Cérémonial du sacre des rois de France [...]*, Paris, G. Desprez, 1775, p. 176.

39. Mary DOUGLAS, *De la souillure*, trad. fr., Paris, La Découverte, 1992, «La souillure séculière», p. 42 sq.

40. Le thème du «roi thaumaturge» n'a pas vraiment fait florès dans la représentation des rois. Signalons le bref récit concernant Louis XIII, *Les Actions miraculeuses du Roy sur ce que sa Majesté fut conservée par son bon Ange du poison [...]. Avec la guerison d'une Damoiselle, qui avoit perdu la veüe par les escroüelles, touchée par sa Majesté, fut guerie*, Saumur, 1629. Le texte relate la guérison d'une Italienne arrivée à la cour et touchée, en dehors de toute cérémonie, par le roi: «et ayant esté touchée de sa main sacree et Royale à mesme instant elle commença d'ouvrir les yeux et voir la lumiere du beau Soleil, ayant esté premierement esclairez de celuy de la grace que Dieu faisoit luire en nostre Roy son bien aymé» (p. 5).

41. La cérémonie occupe Louis-Dieudonné dès ses premières années, alors que son père est mourant: *Gazette de France*, 2 avril 1643, p. 300.

Roy leur raze les cheveux, et coupe les ongles du pied à chacun, puis on les fait chauffer, et on leur baille à desieuner, et les officiers de la Fourriere leur lavent les jambes et les pieds avec de l'eau tiede, et des herbes odoriferentes, afin que sa Majesté n'en reçoive aucune mauvaïse odeur [...]»⁴².

Or, à l'issue du lavement de pieds, le souverain reçoit aussi ses trois serviettes imbibées⁴³. Les éléments de comparaison montrent, de manière indiscutable, le haut niveau de sécurité sanitaire atteint au moment de ces rituels exposant le corps du roi à mille dangers. Le soin pris pour laver les enfants nous porte à croire que les scrofuleux auraient subi le même sort si l'effectif avait été limité à une dizaine. À cet égard, on serait tenté de parler d'une «médicalisation» du toucher des écrouelles se greffant sur la dimension religieuse de la cérémonie. Car le roi est avant tout un être de chair et de sang qu'il faut protéger. Ceci est tellement vrai qu'à l'heure où il devient «le Médecin de toute la Terre»⁴⁴, il lui faut songer à sa propre santé avant de prononcer des formules purement rituelles et qui tiennent davantage du transfert symbolique que de la simple proclamation⁴⁵.

Or, les aléas de sa santé ne lui permettent pas toujours de se plier aux exigences du cérémonial. C'est ce que l'on constate durant le règne de Louis XIV. Les journaux des marquis de Dangeau et de Sourches sont relativement précis quant au toucher des écrouelles : attentifs aux moindres faits et gestes du souverain, ils renseignent le lecteur sur le nombre des malades ou sur le déroulement du rituel. Ainsi, avec le poids des ans, et la servitude des maladies aidant, il arrive souvent que le roi ne soit pas en état de toucher comme il le voudrait. Quoique souffrant, il se plie malgré tout aux nécessités de sa fonction, en pleine maladie de la fistule, le 13 avril 1686⁴⁶. Perclus de goutte ou harcelé par la fièvre, il arrive fréquemment qu'il écourte la cérémonie en ne retenant que les Français ou les Espagnols⁴⁷.

Alors que ses souffrances entament sa résistance physique, la cérémonie est tout simplement annulée. Le 8 septembre 1693, Dangeau note que «le roi fit ses dévotions en bas de la chapelle ; mais il ne toucha point les malades»⁴⁸. À la fin de l'année 1694, alors que sa goutte l'importune, il ne touche pas le 1^{er} novembre alors que, le 24 décembre, toujours souffrant, il se force à respecter «cette pieuse coutume» comme le dit si bien le marquis de Sourches⁴⁹.

42. G. Du PEYRAT, *op. cit.*, p. 774.

43. *L'État de la France [...]*, *op. cit.* (1698), p. 102.

44. REGNAULT, *op. cit.*, «Dissertation historique [...]», p. 4.

45. Cf. Claude LÉVI-STRAUSS, «Le sorcier et sa magie», *Anthropologie structurale*, rééd., Paris, Plon, 1974, p. 191-212.

46. Voilà qui représentait une «grande fatigue pour un prince qui sortoit d'une maladie de deux mois et qui avoit encore assez de peine à se soutenir, mais aussi grande marque de son zèle et de sa charité!», SOURCHES, *op. cit.*, I, p. 376.

47. SOURCHES, *op. cit.*, VI, p. 21 (29 mars 1698). Le 24 décembre 1699, Louis XIV ne touche que ses sujets : DANGEAU, *Journal*, Soulié, Dussieux (éd.), Paris, Didot, 1855 (I), VII, p. 216, alors que, le 15 août 1702, le roi décide de renvoyer les Français à la Toussaint (VIII, p. 478).

48. *Ibidem.*, IV, p. 354.

49. SOURCHES, *op. cit.*, I, p. 155 (17 avril 1688).

Parfois, les nouvelles de la mauvaise santé du roi dissuadent les malades de faire le déplacement. Dans le doute, on s'abstient aussi de les convoquer⁵⁰. Autre cas de figure : alors qu'il a annulé un toucher à Pâques (il en touchait habituellement près de 1 500), il double le nombre des malades lors de la cérémonie suivante⁵¹.

Tout ceci montre à quel point le rituel, dans son volet pratique, ne saurait ignorer l'état physique du guérisseur. Il en va aussi de l'image et de la santé du souverain : exposé au regard de plusieurs milliers d'individus, que ne laisse-t-il voir de sa simple condition mortelle ? Quand bien même cette diminution physique aurait dissuadé Louis XIV de se montrer, la fatigue causée par le toucher lui-même était sans doute rédhibitoire. Goutteux comme son père, on l'imagine mal rester debout des heures durant. D'ailleurs, on ne cachait pas le fait que le rituel fusse parfois épuisant pour le roi comme l'indiquait, en 1709, un intéressant passage du *Mercur galant*⁵².

Enfin, la publicité tournant autour du toucher pouvait aussi servir le roi au cours des convalescences. Le 31 décembre 1686, alors qu'il éprouve encore les suites de la « Grande opération », il se force à paraître devant ses sujets et touche les malades. Voilà qui témoigne du rétablissement de sa santé en étouffant les quelques rumeurs malveillantes qui avaient circulé, certains ayant prétendu que Louis XIV était mort⁵³. L'objectif est de mettre un terme à toutes ces allégations remarque Sourches⁵⁴.

Le toucher des écrouelles est un moment-clé des rapports entre le souverain et ses sujets. Mais l'association roi/malades peut être renversée et il faut aussi considérer le rituel comme une forme d'approche du thaumaturge. De là, les nombreuses précautions entourant la personne royale et le soin tout particulier des médecins pour convaincre le monarque qu'il ne contractera aucune maladie. Cette hygiène royale montre bien que ce faiseur de miracle n'en est pas vraiment un et qu'il craint de succomber aux mêmes maux que ces milliers de fidèles parcourant le royaume à la recherche qui d'une pièce d'argent, qui d'un effleurement salvateur.

Enfin, reconnaissons que les reports ou les suspensions de cérémonie, en relation avec la santé défaillante de Louis XIV, ont pu attiser les mécontente-

50. «Le roi fit ses dévotions; il ne toucha point les malades; il n'en étoit point venu, parce que l'on ne savoit point qu'il feroit ses dévotions» (DANGEAU, *op. cit.*, V, p. 274, 8 septembre 1695).

51. Le 17 mai 1698 (DANGEAU, *op. cit.*, VI, p. 348).

52. «...Elle [Sa Majesté] en a esté si fatiguée qu'Elle a en quelques attaques de collique, pour lesquelles Elle a esté saignée; mais Elle jouit presentement d'une parfaite santé, et son mal ne l'a pas empêchée d'assister dans les temps ordinaires à tous les Conseils qu'Elle a accoutumé de tenir»: *Mercur galant*, avril 1709, I, p. 366.

53. On dit le roi mort en février 1686: «D'autre côté, la goutte lui vint à un pied, et, comme peu de gens le voyoient à cause de son mal, les étrangers commençoient déjà à dire qu'il étoit à l'extrémité, et il y eut plusieurs endroits dans le monde où l'on fit courre le bruit qu'il étoit mort»: SOURCHES, I, p. 361. La chose rappelle les événements de l'été 1658 alors que le roi s'oblige à toucher les malades peu après avoir échappé à la fièvre typhoïde: *Gazette de France*, 1658, p. 761.

54. SOURCHES, *op. cit.*, I, p. 468.

ments ou éveiller la suspicion de nombreux malades. Comment un guérisseur peut-il souffrir lui-même d'un mal aussi bénin que la goutte alors que, d'un simple attouchement, il est censé guérir une maladie incurable ? Tout dépend de l'identité du vrai guérisseur : est-ce un roi thaumaturge ou un intermédiaire privilégié de la miséricorde divine ?

QUI POSSÈDE LE POUVOIR DE GUÉRIR LES ÉCROUELLES ?

La réponse à cette question n'est pas simple. En effet, si les rois de France et d'Angleterre disposaient théoriquement de ce pouvoir, et encore selon des modalités bien définies, il ne faut pas oublier que le discours médical a toujours eu son mot à dire. Quant à l'intervention divine dans le cours de la guérison, elle mérite, elle aussi, d'être précisée puisqu'elle renvoie directement au problème de la place du roi dans le processus de guérison⁵⁵. On en revient donc aux formules prononcées au moment du toucher.

Que pensaient les médecins de la thaumaturgie royale ? La première constatation que l'on peut faire est qu'à part Du Laurens, aucun premier médecin, ou premier chirurgien, ne s'est engagé dans la périlleuse entreprise de vouloir démontrer le bien-fondé de cette croyance. Le médecin d'Henri IV fait sans doute exception car, en bon officier de la Maison du Roi, il a du légitimer, à sa manière, le pouvoir de son employeur. Si le roi a ce pouvoir, c'est qu'il est bien là où il est, c'est-à-dire sur le trône, par la grâce de Dieu. C'est donc que l'hérédité monarchique a fonctionné à plein régime malgré les apparences et que le monarque est tout à fait légitime. Ainsi, Du Laurens, profitant de son autorité en matière médicale (ce qui ne sera pas forcément le cas de ses successeurs), s'est plu à souligner le caractère merveilleux du pouvoir royal en action⁵⁶. Témoinnant en faveur de la réalité de la thaumaturgie, il a engagé une partie de sa réputation et de sa probité scientifique. Et c'est tout naturellement un médecin qui est venu attester de la réalité de milliers de guérisons, en n'oubliant pas de dresser une petite généalogie des rois et empereurs guérisseurs en remontant à Pyrrhus et Vespasien.

Plus intéressante est la fin du *Discours*. Cherchant par tous les moyens à se porter garant du pouvoir guérisseur du roi, il s'est lancé dans une analyse purement médicale du phénomène. Après tout, confesse Du Laurens, combien de remèdes existent qui ne fonctionnent que par simple application ? Il suffit d'ob-

55. Il faut mettre à part les cas de guérisons miraculeuses des écrouelles par l'intervention d'un saint, de la Vierge ou de Dieu dans le cadre d'une activité pieuse. De multiples exemples circulent alors et qui ne remettent pas en cause le pouvoir du roi. Voir les exemples mentionnés par Médard de COMPIÈGNE dans son *Histoire de Notre-Dame de Paix*, Paris, G. André, 1660, p. 135-137 et 144-146.

56. «A plusieurs leurs grandes et violentes douleurs s'adoucisent et apaisent aussi-tost : à quelques-uns leurs ulcères se desseichent et aux autres leurs tumeurs diminuent : en telle sorte, que dans peu de iours (chose merveilleuse à dire) de mille, il y en a plus de cinq cens qui guerissent parfaitement» : Du LAURENS, *op. cit.*, p. 90.

server ce qui se passe dans la nature : la chauve-souris rend inféconds les œufs de cigogne qu'elle touche, un pied de loup posé sur le ventre soigne la colique, et, pour être soulagé de la goutte, une patte de tortue suffit⁵⁷. Qu'en est-il de la formule prononcée par le roi ? Chacun pense alors que les paroles peuvent guérir⁵⁸.

Cette apparente confusion des genres pourrait laisser perplexe. Que Du Laurens recommande le rituel en certifiant la réalité des guérisons, cela n'étonnera pas. Mais qu'il s'empresse de rappeler que bien d'autres remèdes existent⁵⁹, et tout aussi efficaces, voilà qui fait planer le doute sur son adhésion au miracle. À partir du moment où l'on sous-entend que la médecine peut se substituer au toucher royal, le risque est d'assimiler le rituel à une « pieuse coutume » et non à une guérison miraculeuse réalisée à la chaîne. Pourtant, le premier médecin n'a pas rédigé son texte dans un but subversif ou contestataire, au moins en raison de son implication dans la cérémonie. La critiquer ouvertement en l'assimilant à une pratique superstitieuse était impossible (ce serait un crime de lèse-majesté) ; prétendre que les mains du roi venaient à bout de toutes les plaies aurait été un mensonge ; donc, pour trouver un juste équilibre entre miracle improbable et guérison incertaine, le médecin a préféré juxtaposer les deux types de remède sans avouer sa préférence. Si le toucher royal échouait, le lecteur pouvait toujours se retourner vers l'art médical.

D'une manière générale, les gradués de la Faculté ne croyaient pas beaucoup au pouvoir thaumaturgique. Et pour cause : la vieille tradition médicale remontant à Hippocrate et Galien proposait une pléthore de remèdes⁶⁰. Ainsi, Ambroise Paré ne dit mot du pouvoir thaumaturgique lorsqu'il aborde la question des écrouelles dans son traité *Des tumeurs en général*⁶¹. Plus subtil est Giovanni de Vigo car, faisant allusion au toucher, il le réserve pour les cas où l'opération serait périlleuse :

« Et davantage il convient sçavoir que quand les escrouelles sont aux lieux pres des grandes veines, et quelles sont entre icelles enfermees comme au col et dessoubz les machoueres. Je conseille que on les laisse, car cest plustost chose divine que humaine de les guerir, comme fait le tres-chrestien roy de France qui de seul attouchement du lieu les guerist, et depuis quil les a touchees elles se deseichent et viennent a bonne cicatrisation »⁶².

On pouvait opérer les tumeurs scrofuleuses en les incisant⁶³. Bien sûr, celles situées près du cou risquaient de condamner le patient en cas d'hémorragie.

57. *Ibidem*, p. 100-101.

58. *Ibid.*, p. 105 sq.

59. *Ibid.*, p. 138 sq. (pour les remèdes médicaux), p. 147 sq. (pour les interventions chirurgicales).

60. HIPPOCRATE, *De Glandulis* ; GALIEN, *Définit. Méd., Methodus medendi*, livre XIII ; AETIUS, *Tetrabibl.*, serm. III, chap. 5.

61. *Œuvres de Ambroise Paré*, R.-H. Guérard, F. de Bissy (éd.), Union latine d'éditions, 1976, livre VII, « Des tumeurs en général », I, p. 276. Rien non plus dans PIERRE FRANCO, *Traité des hernies : contenant une ample déclaration de toutes leurs espèces, et autres excellentes parties de la chirurgie [...]*, Lyon, Th. Payan, 1561, notamment p. 466 sq.

62. G. de VIGO, *La Practique de cirurgie : division de ladicte pratique*, Paris, Oudin Petit, 1542, « Des apostemes », p. 80.

63. En janvier 1619, Pierre Delavaud pose la question dans sa thèse intitulée : « Aux Escrouelles faut-il user de Chirurgie ? », BnF, réserve, TH-FRANCE-2 (83), pièce 83. La réponse est bien sûr positive.

À un siècle et demi de distance, Pierre Dionis revient sur l'opération en conseillant aux malades d'essayer le toucher royal avant de recourir au bistouri mais il se garde bien d'évoquer l'efficacité du rituel⁶⁴. Si ce chirurgien de cour peut se permettre d'aborder la thaumaturgie royale de manière aussi ambiguë, c'est que, tout au long du XVII^e siècle, les remèdes contre les écrouelles se sont multipliés dans les ouvrages de médecine.

Françoise Fouquet, la mère du surintendant déchu, conseillait une sorte d'onguent confectionné à partir d'emplâtre de céruse, de mercure doux et de camphre⁶⁵. Dans *Les Remedes des maladies du corps humain*, traité ayant reçu l'approbation du premier médecin Antoine Daquin, on proposait un emplâtre à base de fiente de chèvre, de soufre, de graines de lin et de racines de choux⁶⁶. L'auteur n'omettait pas de signaler les incisions malgré les risques encourus. André Porchon souscrivait plus volontiers au pouvoir curatif des figues⁶⁷. Évidemment, à la fin du siècle, la médecine chimique ne fut pas en reste. Lemery et Charas apportèrent leur pierre à l'édifice : le premier suggérait un remède à base de cantharides⁶⁸, le second, dans sa très populaire *Pharmacopée royale*, un emplâtre de ciguë, de gomme élémi et de mercure⁶⁹. Dernier exemple, enfin, avec le chevalier Digby vantant les mérites de son « Remede pour les Ecrouelles du Docteur Farrar, qui m'a assuré d'en avoir guery des opiniastres et inveterées, touchées plusieurs fois par le Roy d'Angleterre, pansées par les plus habiles Chirurgiens, et abandonnées comme incurables »⁷⁰. Enfin, le chirurgien François Thevenin demeurait évasif en renvoyant le lecteur à l'œuvre de Du Laurens, et ce, après avoir dressé la liste de remèdes estimés efficaces⁷¹.

Au-delà des traités théoriques et des ouvrages de vulgarisation, qu'en était-il dans la pratique quotidienne ? Les papiers de Noël Vallant, le médecin

64. « Le Roy touche cinq fois l'année les écrouelles, ce sont les jours qu'il fait ses dévotions : il se présente à chaque fois sept ou huit cens malades pour se faire toucher, et un grand nombre d'entr'eux disent avoir été guéris par cet attouchement ; c'est pourquoi je conseille à tous ceux qui sont affligés de ces maux, de tenter un moyen spirituel si doux pour obtenir leur guérison, avant que de se livrer entre les mains des Chirurgiens qui ne peuvent pas les exempter de beaucoup de douleurs, et qui seront toujours prêts de les soulager en leur faisant des opérations [...] » : Pierre DIONIS, *Cours d'operations de chirurgie démontrées au Jardin royal*, Paris, L. D'Houry, 1707, p. 508.

65. *Recueil de Receptes choisies expérimentées et approuvées contre quantité de maux fort communs tant internes qu'externes [...]*, Villefranche, P. Grandsaigne, 1675, p. 114.

66. Nouvelle édition augmentée, Paris, J. Couterot et L. Guérin, 1685, p. 77.

67. « Les figues cuites en eau en forme de cataplasmes (sic), guérissent les écrouelles, les glandes et les tumeurs qui naissent au menton et vers le col ». ANDRÉ PORCHON, *Les Regles de santé ou le véritable regimé de vivre, que l'on doit observer dans la santé et dans la maladie*, Paris, M. Vallery, 1688, p. 95.

68. Nicolas LEMERY, *Le Nouveau recueil de curiositez rares et nouvelles [...]*, Paris-Leyde, P. Vandet, 1685, p. 13.

69. Moïse CHARAS, *Pharmacopée royale galénique et chymique*, Paris, L. D'Houry, 1681, p. 642.

70. DIGBY, *Remedes souverains et secrets expérimentez [...]*, Paris, G. Cavelier, 1684, p. 96.

71. *Les Oeuvres de Maître François Thevenin, chirurgien ordinaire du Roy, et iuré à Paris [...]*, nouvelle édition, Paris, D. Foucault, 1666, p. 338-339. L'auteur signale que les Espagnols sont d'autant plus volontiers sujets aux scrofules qu'ils sont gourmands ! Au XVIII^e siècle, on pense plutôt qu'en fait d'écrouelles, les malades provenant de la péninsule ibérique souffrent de la vérole.

de Madame de Sablé, sont assez instructifs à cet égard. On retrouve trois mentions de remèdes contre les écrouelles. Le premier est un opiat préparé par un dénommé « Guénault » (il s'agit vraisemblablement du médecin d'Anne d'Autriche) à base de séné, de chalybé, de crème de tartre et de sel de Tamaris⁷². Le second est un emplâtre composé de diaphonic et de mercure⁷³. Le troisième est un onguent additionné de boules de cyprès⁷⁴. Comme la chose était prévisible, il n'y a ni allusion aux interventions chirurgicales – que-
relle de corporation oblige –, ni au roi, oublié pour l'occasion.

Le discours et la pratique médicale auraient-ils contaminé la croyance au pouvoir thaumaturgique ? Tout au long du siècle, les médecins se sont présentés comme les vrais guérisseurs des écrouelles, de manière implicite ou non. Mais, prenons-y garde, la coexistence des deux voies dans la guérison n'est pas un signe de contradiction : on pouvait très bien se faire toucher par le roi et recourir ensuite à la lancette du chirurgien ou à l'emplâtre des empiriques. Néanmoins, la confusion des deux, dans une période de première vulgarisation de la médecine, a peut-être été fatale au remède surnaturel.

Il est très difficile de mesurer les conséquences de ce phénomène. Un document pourrait nous éclairer : il s'agit d'une brochure à l'usage des pèlerins se rendant au prieuré de Corbeny, là où se trouvait la châsse de saint Marcoul avant son transfert à Reims. Datant de la première moitié du XVII^e siècle, ce texte d'inspiration religieuse rappelle le contenu de bien des traités médicaux :

« Les Malades tiendront leur mal bien net, en y appliquant des Epinars sauvages, appelez Herbes de Saint MARCOUL, s'ils en peuvent trouver, ou du Plantin, et laveront leur mal avec l'eau qui se benit par l'immersion de la Relique du saint; et même en pourront user pour boire, s'abstenant de toutes sortes de fricassées, de têtes et de pieds, de poissons, de choux, de pois, de fèves, d'oignons, de porreaux, d'aulx, et usant de Vin avec moderation [...] »⁷⁵.

On aura noté le soin avec lequel l'auteur énumère les aliments peu propices à la guérison. Pourtant, il semble que, implicitement, le rédacteur a situé la guérison à mi-chemin entre l'intervention du saint (la relique communique son pouvoir à l'eau bénite, ingurgitée par la suite) et l'observance d'un régime de vie (se tenir bien propre) aux implications alimentaires (la sobriété est de rigueur).

Cet équilibre précaire entre la dimension du miracle et celle des mécanismes physiologiques fait penser à celle qui entoure le rituel auquel participe le roi. La médecine vient-elle au secours du pouvoir thaumaturgique par l'intermédiaire des archiatres ? La réponse est peut-être ailleurs et il ne faut pas s'interdire de songer à la juxtaposition de deux dispositifs parallèles. Ces deux options, pour opposées qu'elles soient (à cette époque, les clercs abandonnent

72. Portefeuille de Vallant, BnF, Ms. fr. 17052, fol. 131 r^o.

73. *Idem*, BnF, Ms. fr. 17053, fol. 24 r^o.

74. *Idem*, BnF, Ms. fr. 17055, fol. 553 v^o.

75. *Avertissement a ceux qui viennent honorer le glorieux saint Marcoul, dans l'Eglise du prieuré de Corbeny, au Diocèse de Laon*, slnd, non paginé.

progressivement leur fonction de guérisseurs)⁷⁶, peuvent tout à fait cohabiter dans l'esprit de n'importe qui, scrofuleux, médecin ou thaumaturge. Il est vrai, par ailleurs, que les médecins n'interviennent pas en tant qu'adjuvants à la guérison durant le cérémonial du toucher. Ils n'en profitent pas pour souffler à l'oreille des malades quelques recettes à essayer en cas d'échec. Cependant, les disciples d'Hippocrate n'en demeurent pas moins des substituts toujours disponibles pour pallier les défaillances potentielles du lointain descendant d'un roi canonisé⁷⁷.

Qui peut guérir les scrofuleux ? En laissant les médecins et le saint de côté, il nous reste Dieu et le roi, ce qui renvoie au problème de l'invocation du monarque. «Le roi te touche, Dieu te guérit» : cette expression performative, comme toute formule rituelle, se serait teintée au XVIII^e siècle d'une «nuance dubitative» par la mise au subjonctif de sa deuxième partie⁷⁸. Marc Bloch notait à ce sujet que plusieurs auteurs du XVII^e siècle avaient déjà signalé l'occurrence de ce temps en soulignant le «Dieu te guérisse». Il les tenait cependant pour des témoins peu fiables. Au passage, il s'appuyait sur l'œuvre de Guillaume Du Peyrat et sur le cérémonial conservé à la Bibliothèque Mazarine.

Pourtant, si Du Peyrat atteste de l'emploi de l'indicatif, il ne voit pas dans la présence du subjonctif ce que Bloch croyait y voir, c'est-à-dire la trace d'un soupçon entachant le pouvoir thaumaturgique. L'auteur de *l'Histoire ecclésiastique de la Cour* donne tout simplement une interprétation opposée et il rejette la formule «[...] Dieu te guarisse, le Roy te touche : car elles [les paroles prononcées] sont telles que ie viens de dire, et non autres ; et elles font foy que le Roy attribué ce miracle, et la guerison de cette maladie presque incurable, non à sa dignité Royale, mais à Dieu qui opere en un instant ; c'est pourquoy il dit, Dieu te guerit, et non, Dieu te guerisse»⁷⁹.

On a bien lu : Du Peyrat associe l'indicatif à l'intercession royale (c'est Dieu qui guérit) et le subjonctif à sa négation (c'est le roi qui guérit). De plus, l'ordre des propositions n'est pas neutre. Débuter l'invocation par «Dieu te guérisse» reviendrait à dire «Dieu te guérisse (puisque) le Roi te touche». Or, le pouvoir de guérison n'appartient qu'à Dieu. Le roi doit se contenter du rôle

76. François AIGNAN, *Le Prestre medecin ou discours physique sur l'établissement de la medecine [...]*, Paris, L. d'Houry, 1696. Voir Paul DELAUNAY, *La Médecine et l'Église. Contribution à l'histoire de l'exercice médical par les clercs*, Paris, Hippocrate, 1948, chap. VI, p. 84 sq.

77. Ceci a sans doute obsédé de nombreux souverains (voir les panégyriques de saint Louis, adressés en fait à Louis XIV). La monarchie est sacrée (c'est un régime voulu par Dieu), le roi est sacré (à Reims) mais non sacralisé (comme pourrait l'être un saint). À la rigueur, on pourrait penser que la théorie des deux corps concède au principal intéressé une immortalité bon marché qui compenserait l'absence de reliques royales. Saint Louis fait figure d'exception en confirmant la règle : «[...] et que le bras de saint Louys, qui est reveremment gardé à Poblette, ville en Catalogne, Province d'Espagne, guarit encore miraculeusement les escrouëlles par son attouchement» : SIMON FAROUL, *De la dignité des Roys de France, et du privilege que Dieu leur a donné de guarir les escrouëlles [...]*, Paris, P. Chandiere, 1633, p. 35-36.

78. M. BLOCH, *op. cit.*, p. 315-316, note 1.

79. *Op. cit.*, p. 819. Rappel des formules traditionnelles, p. 793 et 795.

d'intermédiaire. Il faut comprendre la formule de la façon suivante : « Le Roi te touche (au moment où) Dieu te guérit ». L'instantanéité de l'opération garantit la séparation des pouvoirs et des conditions⁸⁰.

Il semble toutefois que les rois aient librement employé les deux formules⁸¹. Bloch s'est trompé lorsqu'il a fait de la formule à l'indicatif l'invocation « officielle ». Dans la gravure de Firens, la phrase est pourtant au subjonctif et, mieux encore, c'est ce que note Saintot dans ses précieux mémoires sur le sacre de Louis XIV⁸². Au XVIII^e siècle, c'est effectivement le subjonctif qui prévaut mais on ne peut y rattacher aucune arrière-pensée, ni air de suspicion⁸³. Le rituel tombe en désuétude pendant que le savoir médical conquiert son monopole sur le sujet⁸⁴.

80. Il faut ainsi mériter ce pouvoir d'intercession directe, roi ou pas. C'est ce qu'enseigne Philippe le Bel à son fils sur son lit de mort : « [...] Dieu n'oyt ne exauce les vicieux, et par eux ne fait miracles » (c'est nous qui soulignons) : Jehan du TILLET, *Recueil des rois de France, leur couronne et maison [...]*, Paris, J. du Puys, 1580, p. 196. En même temps, renvoyer à l'intervention divine est tout ce qu'il y a de plus convenu pour les événements qui sortent de l'ordinaire : faisant allusion au toucher dans son éloge pour la naissance de Louis XIV, Thomas CAMPANELLA indique que Dieu a voulu que le roi guérisse les scrofuleux comme il a voulu qu'Anne d'Autriche enfante : *Imitation et amplification de l'Églogue faite en latin par le Pere Campanella, sur la Naissance de Mgr le Dauphin*, Paris, 1639, p. 7.

81. MARANA se trompe lorsqu'il rapporte cette troisième formulation : « Iddio ti sani, e il Rè ti tocca » [Dieu te guérit et le roi te touche] (*loc. cit.*, fol. 164).

82. « [...] le Roy touchait les malades, luy faisoit de sa main droite le signe de la croix sur le visage, et prononçait ces paroles : le Roy te touche, Dieu te guerisse, au nom du Pere, du Fils et du St Esprit [...] » : BnF, Ms. fr., 14120, fol. 445 r^o. Voir de même, *Le Sacre et couronnement...*, *op. cit.*, p. 148. Formule qui confirme le témoignage, décrié par Bloch, de Louis COULON, dans *L'Ulysse françois, ou le Voyage de France, de Flandre et de Savoye [...]*, Paris, G. Clousier, 1643, p. 222. Les ouvrages théologiques sont au diapason : le subjonctif n'invalide en rien le miraculeux de la guérison. « L'effet est miraculeux : car une maladie incurable est chassée, et la maniere de la guarir est aussi miraculeuse, car il n'y entre aucun remede naturel, mais seulement prieres, ieusnes, et aumosnes, que le Roy fait : et s'estant mis en bon estat touche les malades, disant : *Dieu te guerisse, le Roy te touche* » : Louis RICHEOME, *Trois discours pour la religion catholique : des Miracles : des Saints : et des Images*, Rouen, Th. Reinsart, 1602, p. 182.

83. Les spécialistes du temps ne se sont pas inquiétés outre mesure de cette infime variation. Que l'une des deux possibilités s'impose n'était pas dérangeant. Menin signale naturellement la formule dans son *Traité historique et chronologique du sacre et couronnement des rois et reines de France [...]* avec la *Relation du sacre de Louis XV*, Amsterdam, J. Van Septeren, 1724, p. 328 et 516-517. On a trop insisté sur cet élément en pensant expliquer une désacralisation de la monarchie : GEORGES LIVET, « Le toucher royal au siècle des Lumières », in *Le Sacre des rois. Actes du colloque international d'histoire sur les sacres et couronnements royaux (Reims, 1975)*, Paris, Les Belles Lettres, 1985, p. 157-181.

84. Inutile de dresser ici la liste exhaustive des publications consacrées à ce mal. Retenons deux exemples : N.-J. RENARD, *Essai sur les écrouelles*, Rennes, 1769, et P. LALOUETTE, *Traité des scrophules, vulgairement appelées écrouelles ou humeurs froides*, Paris, Gaugery, 1731-1732, 6 vol. La médicalisation du mal semble devenir irréversible en 1751 alors que l'Académie royale de chirurgie sollicite les chirurgiens du royaume sur le thème suivant : « Déterminer le caractere des Tumeurs scrophuleuses, leurs espèces, leurs signes, leur cure ». Parmi les essais récompensés, ceux de Fauré et Bordeu repoussent le pouvoir thaumaturgique du côté des traditions archaïques ou/et de la pure superstition : « La difficulté de guérir les Ecrouelles a fait recourir nos anciens aux prieres, et aux miracles. Le Roi de France, selon Guibert abbé de Nogent, touchoit les malades, et les guérissoit [...] » : « Mémoire sur les ecrouelles, par M. Fauré », p. 29, (Notons l'emploi de l'imparfait!) ; « Ainsi, mettant à part toutes les ridicules histoires que l'ignorance a répandues sur le traitement des Ecrouelles, et qui sont marquées au coin de la superstition [...] » (« Dissertation sur les écrouelles par M. Bordeu », p. 46), dans *Recueil des pièces qui ont concouru pour le prix de l'Académie royale de chirurgie, tome III*, Paris, P.-A. Le Prieur, 1759. Théophile de BORDEU reprend son texte et l'intègre dans *L'Usage des eaux de Barèges et du mercure pour les écrouelles, ou Dissertation sur les tumeurs scrophuleuses, qui a remporté le prix à l'Académie royale de chirurgie, en 1752*, Paris, Debvre l'aîné, 1757.

* * *

Loin s'en faut que soit expliqué, dans ce travail, le déclin ou la disparition du toucher des écrouelles. On a plutôt tenté de l'étudier en tant que rituel amenant un homme à peu près sain à entrer en contact, sous l'œil d'un médecin, avec des malades réputés incurables. Les progrès de la médecine, la multiplication des remèdes populaires, les réticences royales ou la désaffection progressive des lieux de pèlerinages pour scrofuleux ont pu jouer en défaveur de la thaumaturgie royale. Trancher une fois pour toutes serait maladroit même si les implications médicales du toucher ne sauraient être occultées.

À proximité du souverain se tenaient des archiatres surveillant de près le déroulement d'un effleurement pouvant s'avérer dangereux. La piété royale ne s'en trouvait pas remise en question même si l'on peut se demander jusqu'à quel point les rois croyaient eux-mêmes en leur faculté de guérir. Saint-Simon, un rien naïf, s'étonnait du triste sort des enfants de Madame de Soubise : « Elle avoit eu beaucoup d'enfants, dont quelques-uns étoient morts des écrouelles, malgré le miracle qu'on prétend attaché à l'attouchement de nos rois : la vérité est que, quand ils touchent les malades, c'est au sortir de la communion⁸⁵. » Le duc sous-entendait que c'est peut-être l'hostie sainte qui guérit les malades et non le « simple corps du roi », pour reprendre la formule d'Alain Boureau⁸⁶. À la rigueur, la chose est secondaire. Le vieux Louis XIV, harcelé par sa goutte, se forçait bien souvent à accomplir ce geste dans lequel il ne reconnaissait peut-être aucun caractère surnaturel mais qu'il devait réaliser avec une exactitude trahissant une transformation discrète de la monarchie⁸⁷. Son « métier de roi » l'imposait, sa dévotion l'exigeait et la prévention des rumeurs l'y encourageait en dépit de l'incrédulité ambiante⁸⁸.

La « médicalisation » du toucher ne peut être tenue pour seule responsable de la lente disparition du rituel. L'indifférence progressive des sujets, comme du roi, pour cette cérémonie lourde de contraintes et d'ambiguïtés, a eu sans doute plus d'effet : disons que le toucher des écrouelles a connu une « mort sénile »⁸⁹ peut-être accélérée par les inconduites de Louis XV et par une vision désenchantée de la pathologie. Si à l'article « Écrouelles », *L'Encyclopédie* mentionnait, après bien des remèdes, le pouvoir miraculeux des rois de France et d'Angleterre, c'était pour mieux dénoncer « une vieille maladie des hommes, et

85. SAINT-SIMON, *Mémoires*, G. Truc (éd.), Paris, Gallimard, 1950, III, p. 32.

86. Alain BOUREAU, *Le simple corps du roi. L'impossible sacralité des souverains français (XV^e-XVIII^e s.)*, Paris, Les Éditions de Paris, 1988.

87. Sur le déclin des cérémonies d'État au profit des cérémonies de Cour, voir Ralph GIESEY, « The King Imagined », in Keith BAKER (ed.), *The French Revolution and the Creation of Modern Political Culture*, vol. 1 *The Political Culture of the Old Regime*, Oxford, Pergamon Press, 1987, p. 41-59.

88. « ...quant à ce qu'on dit du pouvoir de guérir les écrouelles, je crois qu'il en est de cette faculté [selon une croyance populaire, le 7^e garçon d'une famille pouvait guérir les scrofuleux] comme celle dont se vante le roi de France » : *Lettres de la princesse Palatine*, M. Goudekot (éd.), Paris, Club français du livre, 1948, p. 156 (lettre du 25 juin 1719).

89. Expression volontairement empruntée à Alexis de TOCQUEVILLE, *L'Ancien Régime et la Révolution*, rééd. Paris, R. Laffont, 2002, livre III, p. 1042.

une tres-ridicule maladie des Anglois, de croire que leurs rois ont la vertu exclusive de guérir certains malades en les touchant [...]»⁹⁰.

Il faudra attendre le Charles X un peu trop nostalgique que l'on connaît, pour que soit regretté l'ancien rituel⁹¹. Peine perdue car, entre temps, c'est l'État qui était devenu le vrai guérisseur des nécessiteux.

Stanis PEREZ

EHESS

Centre de Recherches Historiques (doctorant)

54 boulevard Raspail

75006 Paris

stanispz@yahoo.fr

90. Le chevalier de Jaucourt rappelle l'anecdote de Pyrrhus et du pouvoir de son pied contre les maladies de la rate : « Mais après nos réflexions, et la vûe de ce qui se passe aujourd'hui à Londres, il serait ridicule de vouloir soutenir la vérité de cette prétendue vertu de Pyrrhus; aussi les Cotta du tems de Cicéron s'en mocquoient hautement, et vraisemblablement les Cotta de la Grande-Bretagne ne sont pas plus crédules » : *L'Encyclopédie*, Paris, Briasson *et alii*, V, 1755, p. 376. LA BOËTIE s'était déjà servi de l'anecdote pour tourner en dérision les croyances populaires sur les puissants : *Discours de la servitude volontaire*, rééd., Paris, Mille et une nuits, 1995, p. 35.

91. À cette époque, le toucher fait presque partie du folklore et les mémoires apocryphes de la marquise de Créquy fantasment le récit du dernier toucher de Louis XIV, juste avant sa mort : « ...tout aussitôt que le Roi fut averti de cette affluence [de scrofuleux], il ordonna qu'on introduisît tous les malades auprès de son lit, à quatre heures du lendemain matin. L'Evêque de Chartres conduisit tous ces enfants deux à deux jusqu'au milieu de la chambre, et c'était le Cardinal Grand-Aumônier qui les soulevait sous le dais royal, afin que le Roi, défaillant et presque aveugle déjà, pût leur imposer les mains. « Le Roi te touche, Dieu te guérisse ! » C'est la formule que les deux Evêques répétaient à chacun de ces petits malheureux qui venaient demander la santé à leur vieux Roi moribond [...] » : *Souvenirs de la marquise de Créquy de 1710 à 1803*, rééd. Paris, Garnier, 1873, I, p. 174-175.